

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Conseil municipal du 7 novembre 2011

Séance du 13 octobre 2011

20 Stand de tir – mise en sécurité – participation de l'association sportive de tir de Creil

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KEFIK,

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, Mmes LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON
M. GRIMBERT
Mme OYONO
M. BOULHAMANE
M. RIFI SAIDI
Mme PAMART
Mme M'BAYE-DIAO
Mme BARBETTE
M. MACHU
M. CHEURFA

Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme BOUKHELIF
Pouvoir à : Mme KOUACHI-MAHSAS
Pouvoir à : M. SZPIRKO
Pouvoir à : Mme JAJAN
Pouvoir à : M. BOUADDI
Pouvoir à : Mme FEVRIER
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

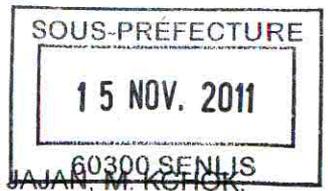
Mme PORAS
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose :

Par délibération n°10 du 30 mars 2009, le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à déposer un dossier d'aménagement en vue de réaliser des travaux de mise en sécurité au stand de tir à 50 mètres. Suite à ces travaux, l'Amicale Sportive de Tir de Creil (AS Tir) a perçu de la Fédération Française de Tir une subvention de 10 000 euros.



maintenant !

Compte tenu du fait que la Ville a pris en charge la totalité des dépenses, il vous est demandé d'accepter le versement de la subvention de 10 000 euros par l'AS Tir au profit de la commune. Cette somme correspond à une partie de la réfection des pare-balles latéraux.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la subvention perçue par l'amicale Sportive de Tir,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse », en date du 13 octobre 2011

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité

Article 1 : d'accepter le versement d'une subvention de 10 000 € par l'Amicale Sportive de Tir de Creil au bénéfice de la ville,

Article 2: d'imputer la recette, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville (compte 1328/0707/414/BA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **14 NOV. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **15 NOV. 2011**

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 15.11.11... Signature Le Maire.

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Pailly



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE